



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E124067

VALABLE JUSQU'AU 28/01/2025

ÉDITÉ LE 31/01/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2006 B 1427

Siret : 491 183 448 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4027444-0

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 167013008 H 002

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 167013008 H 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2023

Raison sociale : ROEHRI ENERGIES

12, AVENUE DE WISSEMBOURG
67500 HAGUENAU

Téléphone : 03 88 73 42 25

Portable :

Site Internet :

E-mail : sav@roehri-energies.fr

Responsabilité légale :

ROEHRI DAMIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	19/01/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.